

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 décembre 2012

OBJET :

**Renaissance Nancy 2013
Approbation de la convention**

Rapporteur : Mme SELLIER

Délibération n°8

EXPOSE DES MOTIFS

Le rapporteur informe les membres du Conseil Municipal que la Ville de Nancy souhaite associer toutes les communes du Grand Nancy aux festivités se rapportant à l'évènement « Renaissance Nancy 2013 » qui se déroulera du 4 mai au 4 août 2013 inclus.

Ce partenariat permettra de fédérer toutes les communes et associations qui le souhaitent, autour du projet, renforçant ainsi l'identité du territoire communautaire et apportant aux habitants un moment de convivialité et de partage.

Outre la Saint-Nicolas 2012, le projet comprend le fleurissement aux couleurs « Renaissance » de la commune en 2013. Seront également labellisés les projets proposés et portés par la commune d'Essey-lès-Nancy, dans le respect de la cohérence de la programmation générale ainsi que du calendrier de l'évènement.

La convention partenariale ci-annexée stipule les différents engagements sur le plan de la communication de l'évènement pris par la Communauté Urbaine du Grand Nancy ainsi que la Ville d'Essey-lès-Nancy.

PROPOSITION

Vu l'avis favorable de la commission Environnement – Développement Durable réunie le 04 décembre 2012, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accepter la convention de partenariat sur l'évènement « Renaissance Nancy 2013 » et d'autoriser M. le Maire à la signer.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 17 décembre 2012.

Extrait conforme

Le Maire,

Jean-Paul MONIN

RENAISSANCE NANCY 2013
CONVENTION DE PARTENARIAT
« COMMUNES AVENTURES »

ENTRE

La Communauté urbaine du Grand Nancy, 22-24, viaduc Kennedy, C.O N°80036 54035 NANCY Cedex, représentée par son Président, Monsieur André Rossinot, habilité par délibération du Conseil de Communauté en date du

D'une part,

ET

La Ville d'Essey-lès-Nancy, Hôtel de Ville, place de la République 54270 Essey-lès-Nancy, représentée par son maire, Jean-Paul Monin, habilité par décision du Conseil municipal en date du

D'autre part.

PREAMBULE

La Lorraine a vécu, à l'époque de la Renaissance, un véritable « âge d'or » dans de nombreux domaines : politique, économique, intellectuel et artistique. En témoigne encore aujourd'hui un patrimoine de très grande qualité, souvent méconnu des Lorrains eux-mêmes, réparti sur l'ensemble du territoire régional.

C'est cette période, l'une des plus riches et des plus passionnantes de l'histoire de la Lorraine, qui sera tout particulièrement mise en lumière en 2013, à l'initiative de la Communauté urbaine du Grand Nancy et de la Ville de Nancy. Le projet *Renaissance Nancy 2013* s'inscrit dans une démarche qui consiste à s'appuyer, à intervalles réguliers, sur des moments importants de l'histoire et sur des éléments emblématiques du patrimoine pour en faire un événement fédérateur et porteur d'une plus-value partagée sur les plans culturel, scientifique, urbanistique, socioéconomique, festif et populaire.

Renaissance Nancy 2013 s'attachera tout particulièrement à révéler les grandes heures de ce passé prestigieux, mais aussi les témoignages qu'il nous a laissés dans le domaine des arts, de l'architecture, de l'urbanisme, de la science et de la connaissance. La Renaissance, ce sont aussi des innovations technologiques, la découverte de nouveaux horizons, l'élargissement du monde, la maîtrise des progrès scientifiques, un urbanisme renouvelé : les convergences entre l'époque contemporaine et la Renaissance s'imposent ainsi d'elles-mêmes. Mettre ces valeurs en exergue et mieux appréhender notre présent et notre avenir sera également un des objectifs majeurs de *Renaissance Nancy 2013*. A travers une programmation qui a l'ambition de s'adresser à tous les publics, *Renaissance Nancy 2013* s'attachera ainsi à célébrer le passé, cherchera à réenchanter le présent et invitera à rêver l'avenir.

Ce rendez-vous pris pour 2013 s'attachera tout particulièrement à fédérer autour de l'événement toutes les collectivités du Grand Nancy et les associations œuvrant sur leur territoire qui le souhaitent dans le cadre du projet « Communes Aventures ». Celui-ci a pour ambition d'apporter une valeur ajoutée à ce moment de fierté, de convivialité et de partage, et pour objectif de promouvoir la culture pour tous, de favoriser la mobilisation de la population, d'ancrer l'opération au cœur du tissu local à travers des initiatives de proximité touchant des domaines tels que la politique urbaine, la vie intellectuelle, artistique, économique et sociale.

Pour ce faire, cinq rendez-vous de travail et d'échanges ont eu lieu avec les communes, les membres de la Mission Renaissance et un certain nombre de personnes ressources afin de recenser les projets proposés et élaborés par les communes et ainsi d'enrichir la programmation générale de l'événement Renaissance Nancy 2013.

Essey-lès-Nancy :

Témoin d'une présence humaine remontant à plus de deux millénaires, le territoire d'Essey-lès-Nancy, qui s'étale en partie sur la butte Ste-Geneviève, a vu la domination des Leuques, puis des Gallo-romains avant d'être divisé en deux seigneuries au cours du Moyen Age. De cette division sont nés deux éléments marquants du patrimoine de la commune : le Bas-Château et le Haut-Château. Ce dernier, détruit par les troupes de Louis XIII et Richelieu au début du XVIIe siècle a été ensuite reconstruit dans un style Renaissance. Il est aujourd'hui propriété de la mairie d'Essey-lès-Nancy.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de fixer les objectifs communs et les modalités de partenariat entre la ville d'Essey-lès-Nancy et la Communauté urbaine du Grand Nancy, quant à l'organisation de l'événement *Renaissance Nancy 2013*, s'agissant plus précisément de son adhésion aux initiatives communes relatives à la manifestation Saint-Nicolas 2012 ou au fleurissement sa commune aux couleurs de la Renaissance en 2013.

Par cette convention, la ville d'Essey-lès-Nancy et la Communauté urbaine du Grand Nancy précisent le niveau et la part de responsabilité qu'elles souhaitent assumer dans le cadre de ce partenariat.

ARTICLE 2 - CALENDRIER DE L'ÉVÉNEMENT RENAISSANCE NANCY 2013

L'événement *Renaissance Nancy 2013* se déroulera du 4 mai au 4 août 2013 inclus, avec en préambule, les 1^{er} et 2 décembre 2012, une Saint-Nicolas 2012 aux couleurs de la Renaissance.

ARTICLE 3 - LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND NANCY

La Communauté urbaine du Grand Nancy souhaite conserver une cohérence dans la programmation globale de l'événement *Renaissance Nancy 2013* et maintenir les dates de son calendrier. Dans ce contexte seront labellisés les projets proposés et portés par la Ville d'Essey-lès-Nancy, dans le respect de la cohérence de la programmation générale ainsi que dans le respect, dans la mesure du possible, du calendrier de l'événement.

A ce titre, la Communauté urbaine du Grand Nancy s'engage à :

- Editer un support de communication sous forme d'une plaquette regroupant spécifiquement tous les projets proposés par l'ensemble des communes, intégré dans *Avenir Magazine*, édition de mars 2013,
- Mettre à disposition de la ville d'Essey-lès-Nancy la charte graphique de *Renaissance Nancy 2013* sous réserve du respect de la réglementation en matière de droits d'auteurs,
- Faire profiter la ville d'Essey-lès-Nancy de la dynamique de communication mise en place dans le cadre de *Renaissance Nancy 2013*, notamment via le site Internet www.renaissancenancy2013.com dédié ou d'autres formes de communication telles que la presse locale ou nationale,
- Faire figurer le logo et/ou le blason de la ville de d'Essey-lès-Nancy dans la programmation officielle de *Renaissance Nancy 2013*,
- Associer la ville d'Essey-lès-Nancy aux temps forts de l'événement *Renaissance Nancy 2013*,

- Favoriser la diffusion des informations concernant les manifestations organisées dans le cadre de « Communes Aventures » auprès d'organismes tels que Nancy Tourisme,
- Faire figurer sur le site Internet de *Renaissance Nancy 2013* un lien correspondant au site de la ville d'Essey-lès-Nancy.

ARTICLE 4 - LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

La ville d'Essey-lès-Nancy mettra en place des projets qui pourront être intégrés à la programmation générale de *Renaissance Nancy 2013*.

Dans ce cadre, elle s'engage à :

- Elaborer des massifs floraux dans sa commune aux couleurs Renaissance, à l'occasion de l'événement *Renaissance Nancy 2013*, conformément à la méthode retenue,

Ou

- Participer au défilé de la Saint-Nicolas 2012 en proposant un char sur le thème de la Renaissance.

Par ailleurs, la Ville d'Essey-lès-Nancy, s'engage à :

- Favoriser la diffusion des informations concernant les manifestations organisées par la Communauté urbaine du Grand Nancy dans le cadre de *Renaissance Nancy 2013*, par tous les moyens de communication dont elle dispose,
- Faire figurer le logo de l'événement *Renaissance Nancy 2013* sur la programmation de l'événement qu'elle organise dans le cadre de *Renaissance Nancy 2013*, conformément à la charte graphique qui lui sera communiquée,
- Mettre en œuvre les actions e-communications suivantes de *Renaissance Nancy 2013* dans la mesure des outils et moyens techniques disponibles :
 - o Intégrer une page web sur le site internet de la Ville d'Essey-lès-Nancy conformément au « prêt à publier » fourni par *Renaissance Nancy 2013*. Il s'agit d'une page de présentation de l'événement avec liens vers les différents supports de communication de *Renaissance Nancy 2013* : site internet, média sociaux, applications mobiles,
 - o Insérer une bannière sur le site de la Ville d'Essey-lès-Nancy,
 - o Relayer régulièrement l'événement sur les réseaux sociaux gérés par la Ville d'Essey-lès-Nancy,
 - o Insérer des articles dans la lettre d'information de la Ville d'Essey-lès-Nancy ; des articles prêts à publier pourront être transmis par *Renaissance Nancy 2013*,

La mise en œuvre et le suivi du plan e-communication *Renaissance Nancy 2013* sont confiés à la Société MOOBEE qui est habilitée à entrer en contact directement avec la Ville d'Essey-lès-Nancy. Contacts : l.christophe@moobee.fr ou n.demeis@moobee.fr.

ARTICLE 5 - COMMUNICATION ET INFORMATION RÉCIPROQUES DES PARTENAIRES

5.1 – Information :

L'objet de la présente convention ne peut être atteint que grâce à une étroite collaboration entre les parties signataires qui s'engagent à s'informer mutuellement sur les actions menées dans le cadre de leur partenariat.

5.2 – Communication :

La définition et la mise en œuvre des actions de communication et de promotion de l'événement *Renaissance Nancy 2013* relèvent de la compétence de la Communauté urbaine du Grand Nancy.

La Ville d'Essey-lès-Nancy et la Communauté urbaine du Grand Nancy s'engagent à se tenir informées des opérations de communication qu'elles effectuent afin de permettre d'assurer la cohérence et la convergence des actions menées dans le cadre du partenariat.

ARTICLE 6 - RESPONSABILITES DES PARTENAIRES

Chaque signataire de la présente convention reste responsable des manifestations qu'il organise et s'engage à être couvert pour sa responsabilité civile.

ARTICLE 7 - FINANCEMENT DU PARTENARIAT

La Ville d'Essey-lès-Nancy prend à sa charge la ou les manifestation(s) qu'elle organise.

Toutefois, la Communauté urbaine du Grand Nancy propose de soutenir les projets tels que définis à l'article 1^{er} dans les conditions suivantes :

- **Soutien d'un montant forfaitaire de 1500 €**, à toutes les communes s'associant à l'événement *Renaissance Nancy 2013*, dès lors qu'elles participent au défilé de la Saint-Nicolas 2012 ou qu'elles acceptent de mettre en place le fleurissement de leur commune aux couleurs de la Renaissance en 2013,
- **Prise en charge d'une communication spécifique** sous forme d'un livret intégré dans *Avenir Magazine*, édition de mars 2013.

ARTICLE 8 - EFFET ET DUREE

La présente convention prend effet à compter de la date de réception en Préfecture de toutes les pièces nécessaires au contrôle de légalité. Elle prend fin le 4 août 2013 à minuit.

Toute modification de programmation à l'initiative de l'un ou l'autre des partenaires, devra être portée à la connaissance de l'autre partenaire.

ARTICLE 9 - MODIFICATION - RESILIATION

9.1 – Modification

La présente convention peut être modifiée par avenant à tout moment et d'un commun accord entre les parties.

9.2 – Résiliation pour cas de force majeure ou pour motif d'intérêt général

Dans le cas où la Communauté urbaine du Grand Nancy se trouverait empêchée, pour des motifs de force majeure et d'intérêt général, d'organiser tout ou partie de l'événement prévu en référence, la présente convention pourra être résiliée de plein droit, sans indemnité, avec effet quinze jours après notification au partenaire, par lettre recommandée avec accusé de réception.

La ville d'Essey-lès-Nancy peut également, pour tout motif d'intérêt général, mettre un terme à la présente convention sous réserve du respect d'un préavis d'un mois.

Les sommes éventuellement déjà versées devront être remboursées à la Communauté urbaine du Grand Nancy si les projets labellisés subventionnés sont annulés.

9.3 – Résiliation pour non respect des obligations contractuelles

En cas d'inexécution de ses obligations par l'une des parties à la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit par l'autre partie.

Cette résiliation sera effective trente jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée par l'une des parties à la partie défaillante, et restée sans effet.

En cas de résiliation pour inexécution par la Ville d'Essey-lès-Nancy de ses obligations, cette dernière ne sera plus autorisée à faire usage, d'une manière directe ou indirecte, du nom, des contreparties et de l'image de l'événement *Renaissance Nancy 2013*.

Réciproquement, en cas de résiliation pour inexécution par la Communauté urbaine du Grand Nancy de ses obligations, cette dernière ne pourra plus faire usage de manière directe ou indirecte du nom et de la marque de la Ville d'Essey-lès-Nancy .

ARTICLE 10 - CLAUSE DE NON EXCLUSIVITE

La présente convention est conclue sans exclusivité et ne fait pas obstacle à ce que chacune des parties puisse conclure un accord de même type avec d'autres partenaires.

ARTICLE 11-LITIGES

Tout différend relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention sera réglé par la voie amiable. A défaut d'accord, celui-ci sera réglé par les tribunaux compétents de Nancy.

Fait à Nancy, le

Pour la Communauté urbaine du Grand
Nancy

Pour la Ville d'Essey-lès-Nancy,
Le Maire

M. Jean-Paul MONIN